Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_60-DE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 05_2026_60

L'An deux mil vingt-six, le 5 octobre le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 30/09/2026 **DATE D'AFFICHAGE** : 30/09/2026

Membres élus en fonction : 23 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 22 Quorum : 12

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, Mme Magalie CAZAL, M. Hugues MASLARD, Mme Nathalie DARRAGUS, M. Joseph AFONSO, Mme Manuella SAINTE-ROSE, M. Zacharie RIBEIRO, Mme Aurélie ADAM, M. Baptiste IBANEZ, Mme Nihed JEBALI, M. Cédric LANCELLE, Mme Virginie CORDIER, Mme Clémence LUCAS, M. Romolo GRASSI, Mme Maria VIANA, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Stéphane DUBOIS, Mme Shavyna LOURDEMASSY.

Excusé(es) représenté(es) : M. Christian TANAÏS pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI, M. Jérôme ARMAND pouvoir à Hugues MASLARD.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : M. Franck BOSTON.

Secrétaire de Séance : M. Joseph AFONSO.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2026.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les décisions modificatives (D.M) sont des corrections apportées au Budget Primitif.

Elles permettent de tenir compte des événements de toute nature susceptible de survenir en cours d'année. Elles respectent l'équilibre budgétaire et relèvent de la compétence du Conseil Municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_60-DE

VU les délibérations n° DEL CM 01_2026_03 et n° DEL CM 01_2026_04 en date du 16 février 2026 portant sur la fongibilité des crédits et le vote du budget primitif 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des ajustements de crédits au budget principal de la Commune ;

CONSIDÉRANT que les crédits votés à l'opération 10001, aux articles 21351, 21831, 21838, 2188 et 2313 sont insuffisants pour passer ces écritures comptables obligatoires.
Il convient d'abonder les chapitres 21 et 23 en dépenses d'investissement par des crédits disponibles au chapitre 21 des opérations 10003 – COMPLEXE SPORTIF, OPNI – OPÉRATION NON INDIVIDUALISÉES et 10009 – VOIRIE.

CONSIDÉRANT que les crédits votés à l'opération 59, à l'article 2128, sont insuffisants pour passer cette écriture comptable obligatoire.
Il convient d'abonder le chapitre 21 en dépenses d'investissement par des crédits disponibles au chapitre 21 de l'opération OPNI – OPÉRATION NON INDIVIDUALISÉES.

CONSIDÉRANT que les crédits votés à l'opération OPFI, aux articles 21351, 21312 et 261, sont insuffisants pour passer ces écritures comptables obligatoires.
Il convient d'abonder les chapitres 21 et 26 en dépenses d'investissement par des crédits disponibles au chapitre 23 de l'opération OPNI – OPÉRATION NON INDIVIDUALISÉES.

CONSIDÉRANT que les crédits votés à l'opération 10002 – GROUPES SCOLAIRES, à l'article 2188, sont insuffisants pour passer les écritures comptables obligatoires.
Il convient d'abonder le chapitre 21 en dépenses d'investissement par des crédits disponibles au chapitre 21 de l'opération 10004 – LES COUDRAYES.

CONSIDÉRANT que les crédits votés à l'opération 12, à l'article 21318, sont insuffisants du fait d'une erreur d'affectation commise lors du vote du budget.
Il convient d'abonder le chapitre 21 en dépenses d'investissement par des crédits disponibles au chapitre 21, à l'article 21318 hors opération.

CONSIDÉRANT que cette décision modificative respecte l'équilibre budgétaire et relève de la compétence du Conseil Municipal.

Un premier ajustement des crédits relatifs à l'opération 10001 – MAIRIE, est proposé en lien avec les divers achats informatiques (tablettes ; pare-feu ; ordinateurs ; disques durs) et les travaux de la mairie incluant l'installation d'un climatiseur en salle du conseil.

Afin de réaliser cette opération, Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal une nouvelle attribution des crédits budgétaires selon le détail ci-dessous.

Investissement – crédit à réduire					**DÉPENSES**	**RECETTES**
Chapitre	Article	Service	Opération	Objet	Montant	Montant
21	2128		10003	COMPLEXE SPORTIF	- 5 000 €	
21	21351		10003	COMPLEXE SPORTIF	- 10 000 €	
21	21314		10003	COMPLEXE SPORTIF	- 35 000 €	

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_60-DE

21	2115		OPNI	OPÉRATION NON INDIVIDUALISÉES	- 100 000 €	
21	2152		10009	VOIRIE	- 20 000 €	
TOTAL					- 170 000 €	0,00 €

Investissement – crédit à ouvrir					**DÉPENSES**	**RECETTES**
Chapitre	Article	Service	Opération	Objet	Montant	Montant
21	21831		10001	Acquisition de divers achats informatiques	+ 5 000 €	
21	21838		10001	Acquisition de divers achats informatiques	+ 10 000 €	
21	21351		10001	Installation d'un climatiseur salle du conseil	+ 10 000 €	
21	2188		10001	Achats en lien avec les travaux de la mairie	+ 10 000 €	
23	2313		10001	Travaux de la mairie	+ 135 000 €	
TOTAL					+ 170 000 €	0,00 €

Un second ajustement des crédits relatifs à l'opération 59 – ECLAIRAGE PUBLIC, est proposé en lien avec les travaux d'abattage d'un frêne dans l'impasse de la ruelle et mare du Grand Vivier – Réseau éclairage public.

Afin de réaliser cette opération, Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal une nouvelle attribution des crédits budgétaires selon le détail ci-dessous.

Investissement – crédit à réduire					**DÉPENSES**	**RECETTES**
Chapitre	Article	Service	Opération	Objet	Montant	Montant
21	2117		OPNI	OPÉRATION NON INDIVIDUALISÉES	- 3 000 €	
TOTAL					- 3 000 €	0,00 €

Investissement – crédit à ouvrir					**DÉPENSES**	**RECETTES**
Chapitre	Article	Service	Opération	Objet	Montant	Montant
21	2128		59	Abattage d'un frêne – réseau éclairage public	+ 3 000 €	
TOTAL					+ 3 000 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_60-DE

Un troisième ajustement des crédits relatifs à l'opération OPFI – OPERATION FINANCIERE, est proposé en lien avec les différentes intégrations de travaux et de frais d'études ainsi qu'à l'acquisition d'un bulletin de souscription à une augmentation de capital.

Afin de réaliser cette opération, Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal une nouvelle attribution des crédits budgétaires selon le détail ci-dessous.

Investissement – crédit à réduire					**DÉPENSES**	**RECETTES**
Chapitre	Article	Service	Opération	Objet	Montant	Montant
23	2313		OPNI	OPÉRATION NON INDIVIDUALISÉES	- 30 000 €	
TOTAL					- 30 000 €	0,00 €

Investissement – crédit à ouvrir					**DÉPENSES**	**RECETTES**
Chapitre	Article	Service	Opération	Objet	Montant	Montant
21	21351		OPFI	Intégration de travaux et frais d'études	+ 15 000 €	
21	21312		OPFI	Intégration de travaux et frais d'études	+ 5 000 €	
26	261		OPFI	Bulletin de souscription à une augmentation de capital	+ 10 000 €	
TOTAL					+ 30 000 €	0,00 €

Un quatrième ajustement des crédits relatifs à l'opération 10002 – GROUPES SCOLAIRES, est proposé en lien avec l'acquisition de 15 climatiseurs pour les écoles.

Afin de réaliser cette opération, Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal une nouvelle attribution des crédits budgétaires selon le détail ci-dessous.

Investissement – crédit à réduire					**DÉPENSES**	**RECETTES**
Chapitre	Article	Service	Opération	Objet	Montant	Montant
21	21314		10004	LES COUDRAYES	- 20 000 €	
TOTAL					- 20 000 €	0,00 €

Investissement – crédit à ouvrir					**DÉPENSES**	**RECETTES**
Chapitre	Article	Service	Opération	Objet	Montant	Montant

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_60-DE

21	2188		10002	Acquisition de 15 climatiseurs pour les écoles	+ 20 000 €	
TOTAL					+ 20 000 €	0,00 €

Un cinquième ajustement des crédits relatifs à l'opération 12 – AUTRES BATIMENTS, est proposé pour corriger une erreur d'affectation commise lors du vote du budget, des crédits ayant été inscrits hors opération au lieu de l'opération 12.

Afin de réaliser cette opération, Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal une nouvelle attribution des crédits budgétaires selon le détail ci-dessous.

Investissement – crédit à réduire					**DÉPENSES**	**RECETTES**
Chapitre	Article	Service	Opération	Objet	Montant	Montant
21	21318		Non affecté	Hors opération	- 17 410,74 €	
TOTAL					- 17 410,74 €	0,00 €

Investissement – crédit à ouvrir					**DÉPENSES**	**RECETTES**
Chapitre	Article	Service	Opération	Objet	Montant	Montant
21	21318		12	Régularisation d'une erreur d'affectation lors du vote du budget	+ 17 410,74 €	
TOTAL					+ 17 410,74 €	0,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2026 telle que proposée par Monsieur le Maire.

DIT que les crédits ouverts par la présente décision modificative seront inscrits au Budget principal sur l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 05/10/2026

Le Maire,
Igor TRICKOVSKI

MAIRIE DE VILLEJUST (ESSONNE)